



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPAISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT EΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLaments
EUROPOS PARLAMENTAS EUROPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EVROPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROOPAPARLAMENTET



Restitutions extraordinaires : des Etats membres de l'UE également responsables

De récents développements confirmant que les gouvernements européens ont été impliqués dans des "restitutions extraordinaires", les Etats membres partagent une responsabilité morale pour les détentions de Guantanamo, souligne une résolution adoptée par les députés ce jeudi.

Les députés soulignent que *"des éléments nouveaux apparus [suite au rapport de la commission temporaire] ont confirmé que plusieurs États membres de l'UE avaient été mêlés ou avaient coopéré activement ou passivement avec les autorités américaines"* à certaines activités illégales *"ce qu'ont corroboré les informations divulguées récemment au sujet de demandes américaines d'autorisation gouvernementale de survol ainsi que des informations officielles relatives aux prisons secrètes"*. En conséquence, *"les États membres de l'UE portent une part importante de responsabilité politique, morale et juridique en ce qui concerne le transport et la détention de personnes emprisonnées à Guantánamo ou dans les centres de détention secrets"*.

Le Parlement européen a adopté une résolution par 334 voix pour, 247 contre et 86 abstentions. Le texte a été déposé par les groupes PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Manque d'action des Etats membres

Les députés dénoncent le manque d'action jusqu'à présent entreprise par les Etats membres et le Conseil pour faire la lumière sur le programme de restitutions extraordinaires et pour mettre en œuvre les recommandations du Parlement. Ils déplorent le manque de réponses satisfaisantes de la part du Conseil au Parlement pendant la plénière du 3 février dernier. Ils invitent donc les États membres, la Commission et le Conseil à *"mettre pleinement en œuvre les recommandations formulées par le Parlement dans son rapport"* de 2007 et à contribuer à établir la vérité en ouvrant des enquêtes ou en coopérant avec les organes compétents.

Il importe de déterminer les responsabilités en ce qui concerne les centres de détention secrets – et notamment Guantánamo – ainsi que le programme de restitutions extraordinaires.

Les députés déclarent que les personnes enlevées dans certains États membres dans le cadre du programme de restitutions extraordinaires ont été transférées par avion à Guantánamo ou dans d'autres États par les autorités des États-Unis sur des vols militaires ou des vols de la CIA, qui ont bien souvent survolé le territoire de l'Union européenne et ont même, dans certains cas, fait des escales dans certains États membres de l'UE. D'après eux, les personnes emmenées dans des pays tiers ont été torturées dans les prisons locales.

Des fonctionnaires de certains États membres ont pu rencontrer les prisonniers à Guantánamo ou dans d'autres centres de détention et les ont également interrogés, légitimant ainsi l'existence de ces centres de détention.

Communiqué de presse

Parmi les développements intervenus depuis l'adoption du rapport de la commission temporaire rédigé par Claudio Fava (PSE, IT) en février 2007, les députés rappellent une série de mesures et de déclarations faites sur le Royaume-Uni, la Pologne et l'Espagne, confirmant que des Etats membres ont été impliqués dans des restitutions extraordinaires. L'Assemblée a par contre décidé de retirer la mention du Portugal qui figurait dans un considérant, rendant ainsi caduque la référence à Jose Manuel Barroso.

Les députés relèvent que des exigences de secret ont été mises en place par certains gouvernements autour d'informations relatives aux enquêtes sur les restitutions, comme ce fut le cas en Italie avec le cas de la restitution d'Abu Omar ou sur la question de possibles actes délictueux commis par le MI5 et la CIA dans le traitement réservé à Binyam Mohamed au Royaume-Uni.

Décrets du Président Obama : une avancée notable, mais des ambiguïtés persistent

Bien que les députés saluent les trois décrets du Président Barack Obama (relatifs à la fermeture du centre de détention de Guantánamo, à la suspension des procédures des commissions militaires, à l'arrêt de l'utilisation de la torture et à la fermeture des prisons secrètes à l'étranger), comme une *"avancée notable"*, ils *"ne semblent pas pleinement résoudre le problème de la détention secrète et des enlèvements ni celui du recours à la torture"*, comme des ambiguïtés persistent en ce qui concerne le maintien partiel des programmes de restitution et des centres de détention secrets.

Ils rappellent aussi que les restitutions extraordinaires et la détention secrète sont contraires à la législation internationale en matière de droits de l'homme, à la convention des Nations unies contre la torture, à la convention européenne des droits de l'homme ainsi qu'à la Charte des droits fondamentaux.

Le 18 janvier 2006, le Parlement européen avait mis en place une Commission temporaire sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers, présidée par Carlos Coelho (PPE-DE, PT).

Vous trouverez, dès sa disponibilité, le texte adopté tenant compte des amendements éventuels, à l'adresse ci-dessous, en cliquant dans le calendrier sur le jour du vote (19.02.2009).

Contact :

Fabienne Gutmann-Vormus et Elisabeth Bougeois

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 40650

STR: (33-3) 881 72649

PORT: (+32) 498 98 33 29

Baptiste Chatain

BXL: (32-2) 28 40992

STR: (33-3) 881 73603

PORT: (32) 498.983.590

EMAIL: libe-press@europarl.europa.eu